

Le guide des bénévoles



LE CAIRN
LANS EN VERCORS

www.lecairn-lansenvercors.fr

QUI SOMMES NOUS ?

En fonctionnement depuis septembre **2015**, Le Cairn est le premier **centre culturel et sportif** du Vercors.

Il abrite à la fois une **salle de spectacle de 176 places assises et 550 places debout**, une médiathèque, un cinéma, des salles de sport, de danse, de musique et des lieux d'expositions.

Son objectif est de proposer une **programmation éclectique** mêlant à la fois concerts, représentations théâtrales, spectacles humoristiques, danse ou encore spectacles pour enfants.

Plus en détail

La gestion du Cairn est confiée à une régie personnalisée : **structure publique**, dotée de l'autonomie financière et personnalité morale.

Le conseil d'administration composé d'élu.e.s municipaux et d'un membre d'une structure partenaire, élit son/sa président.e et son/sa vice-président.e.

Le Cairn pilote aussi un comité consultatif composé d'élus, d'associations de la commune, de partenaires et de personnes intéressées par le fonctionnement de la structure.

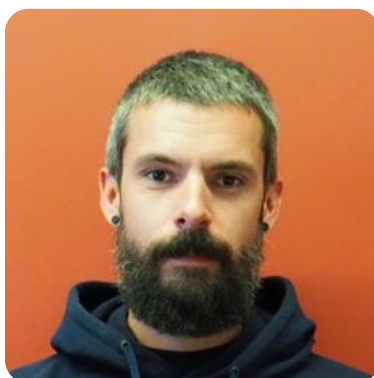
Le Cairn est un **établissement recevant du public** (ERP), bâtiment dans lequel toutes les personnes sont admises. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation.



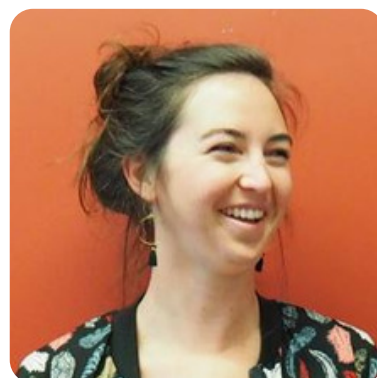
L'ÉQUIPE SALARIÉE



Marie Freydière
Direction,
programmation



Mickaël Gomes
Administration,
logistique, billetterie
Référent Hébergeurs



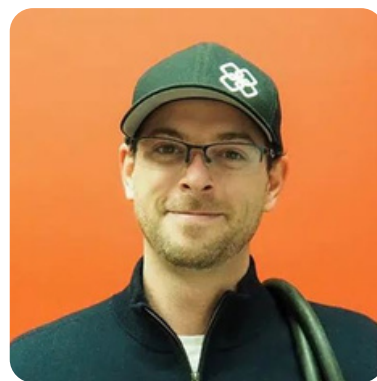
Camille Stice
Médiation culturelle,
communication, billetterie
*Référente Missions
soirs de spectacles*



Léa Payen
Graphisme



Théo Velasquez
Entretien, sécurité
incendie



Antoni Paligot
Régie générale
(intermittent)

Contact



benevolatlecairn@lansenvercors.fr



04 76 95 50 05



07 85 72 10 02

LE BÉNÉVOLAT AU CAIRN

La participation des bénévoles est essentielle au soutien du fonctionnement de la structure. En vous portant volontaire, vous contribuez à la création artistique et à animer la vie culturelle sur le territoire !

La convivialité et la bienveillance sont au cœur de la communauté de bénévoles du Cairn que nous avons toujours plaisir à réunir. De tous les âges et tous les horizons, vous êtes plus de 50 bénévoles à enrichir ce lieu par votre présence et votre énergie.

Pour vous présenter plus précisément le rôle que vous pourriez avoir, voici les missions qui s'articulent principalement autour des accueils de spectacles :

- Accueil du public & placement en salle
- Contrôle des billets & soutien billetterie
- Aide à la préparation des repas
- Hébergement des artistes et techniciens
- Montage / démontage
- Diffusion des affiches

Comment s'inscrire et participer ?

Envoyez nous un mail, en écrivant à benevolatlecairn@lansenvercors.fr ou appelez nous au Cairn au 04 76 95 50 05 !

Lorsque vous êtes dans notre listing, vous recevez chaque mois un email d'appel à bénévoles avec les missions recherchées.

Libre à vous de nous indiquer votre disponibilité, et nous vous confirmerons par retour de mail votre mobilisation.

Chaque bénévole devra prendre connaissance de la charte du bénévole du Cairn, et remplir une convention d'engagement réciproque pour participer à la vie culturelle du Cairn.

Le déroulé d'un soir de spectacle

Le centre culturel ouvre ses portes 30 minutes avant chaque représentation et l'accès à la salle de spectacle se fait entre 10 et 20 minutes avant la représentation, selon les spectacles. Le placement est libre.

Le volontaire arrive généralement 30 minutes avant le début du spectacle (ou plus tôt selon les besoins d'accueil du spectacle).

Il est accueilli par un membre de l'équipe qui informe les bénévoles sur les spécificités du spectacle, de l'accueil du public et sur les tâches à se répartir.

Le volontaire récupère son badge bénévole afin d'être identifié par le public, et aide l'équipe à préparer le hall d'entrée (guide-foules, bipettes...).

Tout le monde se met à son poste pour accueillir le public, et les portes de la salle de spectacle s'ouvrent au "top" de l'équipe technique.

Vous représentez la structure, veillez à être poli et accueillant avec le public :)

En portant votre badge, le public peut compter sur vous et vous pouvez compter sur l'équipe du Cairn pour prendre le relai si une situation vous semble trop compliquée à gérer.



Pour vous dire merci !

Vous serez invité au spectacle sur lequel vous avez été mobilisé ou hébergeur, ou à un autre si vous n'êtes pas disponible. Pour la bonne gestion de la billetterie, merci de nous donner l'information au plus tôt.

Vous serez invité au repas si votre mobilisation comprend un temps de préparation de repas.

Vous pourrez profiter des moments conviviaux organisés ponctuellement par le Cairn pour les bénévoles au cours de l'année.

LES MISSIONS EN DÉTAILS



Accueil du public et placement en salle

Vous serez seul.e ou en duo, pour accueillir chaleureusement le public.

Avant le début du spectacle et l'entrée en salle :

Dans le hall, en attendant le “top” d'ouverture par l'équipe technique, vous pourrez inviter le public à patienter, en visitant l'exposition du moment (au 1er étage), à s'approcher de la billetterie pour prendre une place, à rejoindre la queue de contrôle des billets, au besoin.

En salle, à l'entrée du public :

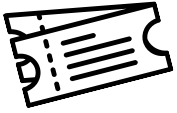
Vous inviterez le public à ne pas laisser de place vide si le spectacle est complet, à se rapprocher de la scène ou à se centrer selon la configuration du spectacle tout en veillant à conserver des places facilement accessibles pour les potentiels retardataires.

Vigilances en salle :

- Personnes à mobilités réduites (PMR) : leurs places sont au rez-de-chaussé et leur accompagnants peuvent s'installer au 1er rang (faire déplacer le public, si besoin)
- Béquilles ou cannes : à bien ranger sous les fauteuils, et non dans les marches, pour ne pas gêner une éventuelle évacuation
- Personne ne s'assoit sur les marches des escaliers, les issues de secours et les cheminements restent dégagés
- Parfois des places sont *réservées*, à l'aide d'une étiquette sur les fauteuils.
- Poussettes, sacs volumineux, cosy, trottinettes devront être renvoyés en billetterie le temps du spectacle, afin de ne pas gêner l'évacuation de la salle.

A la fin du spectacle :

Vérifier les affaires oubliées dans les rangées, et les déposer à l'accueil de la billetterie ou à l'équipe.



Contrôle des billets et soutien billetterie

Posté.s à l'entrée de la salle, seul.e ou en duo, vous serez chargé.s de scanner les billets et de contrôler les titres justifiant des tarifs réduits ou abonnements.

Pas de panique, la bipette est super simple d'utilisation, on vous (re)montre les manipulations juste avant.

Les billets peuvent être présentés sur smartphone ou en papier imprimé.

Astuce : demandez d'augmenter la luminosité sur le téléphone, ou si l'impression est illisible pour la bipette, renvoyer le public vers la billetterie, si nécessaire.

En attendant le "top" d'ouverture par l'équipe technique, vous pourrez inviter le public à patienter, en visitant l'exposition du moment (au 1er étage), ou à avancer dans la queue, au besoin.

Vigilances au moment du contrôle :

Les poussettes, sacs volumineux, cosy, trottinettes devront être déposés derrière la billetterie le temps du spectacle et les cannes ou béquilles sous les fauteuils, afin de ne pas gêner l'évacuation de la salle.

Le soutien à la billetterie peut arriver ponctuellement, pour fluidifier les ventes.

Cependant, la vente de billets nécessitant une formation au logiciel et une autorisation spécifique, cette mission sera la plupart du temps en renfort au membre de l'équipe salariée à la billetterie, avec la gestion de la machine carte bancaire, ou autre.

INFORMATIONS AUX SPECTATEURS

- Sensible au son ? Le Cairn fournit gratuitement des bouchons d'oreilles sur simple demande à la billetterie.
- L'usage des téléphones portables, appareils photo, audio et vidéo est interdit en salle.
- Nos amis les animaux sont interdits dans le Cairn, sauf si un handicap le nécessite.
- Par respect pour le public et les artistes, les retardataires ne peuvent prétendre à des places réservées et ne pourront accéder à la salle qu'à un moment qui ne trouble pas le spectacle.
- Les retardataires seront accompagnés par le haut de la salle (d'où l'importance de garder des places s.o.s lors du placement).



Aide à la préparation des repas

Les artistes et les techniciens sont, la plupart du temps, amenés à manger sur place. Le Cairn fait appel à un traiteur qui vient déposer ses préparations en amont.

Accompagné d'un membre de l'équipe, vous vous chargerez de réchauffer les plats, d'installer la table, de dresser ou servir les assiettes, de débarrasser et de faire la vaisselle (lave-vaisselle dans l'office, ou à la main). Un coup de main au traiteur peut parfois être demandé.

Vous serez évidemment invité à manger avec toute l'équipe et à profiter du spectacle, si vous le souhaitez.

Les tablées peuvent être plus ou moins grandes selon les événements, et le nombre de bénévoles en dépendra.

Les repas post-spectacle sont généralement gérés par l'équipe salariée, il s'agira donc principalement de repas avant le début du spectacle.



Hébergement d'artistes et de techniciens

Nous proposons aux artistes et techniciens d'être logés **chez l'habitant**.

Cet accueil est plus qualitatif et riche, avec un côté "ambassadeur du territoire".

En fonction, nous envoyons un appel à bénévoles hébergeurs. Le nombre d'invités pourra varier ainsi que le nombre de nuits (souvent une ou deux).

C'est l'occasion d'**accueillir** et de créer du lien avec des personnes que vous n'auriez pas forcément rencontré autrement, et de créer du lien entre les artistes et le territoire.

De temps à autre, des artistes sont invités en **résidence artistique** au Cairn pour un moment de création. A ce moment là, il s'agira d'un accueil sur une plus grande période (\pm 7 jours).

C'est un investissement bénévole plus engageant et le Cairn en a conscience, alors pas de panique, le nombre d'invités et de jours seront toujours adaptés à vos disponibilités, vos contraintes ou vos envies !

Les artistes et les hébergeurs sont souvent ravis de ces **échanges et rencontres** très riches.

Côté pratique : les repas des équipes sont pris en charge par Le Cairn à l'exception des petits-déjeuners. Si vous n'avez pas la possibilité de les proposer, nous pourrions nous en charger, n'hésitez pas à nous le préciser.



Montage / démontage

Quelques événements nécessitent de l'aide au montage ou au démontage.

Bien qu'un technicien soit toujours présent, l'équipe peut avoir besoin d'aide pour décharger du matériel, monter le décor, installer une scène, ou la salle de repas, déplacer des meubles, flycases, etc.

Cette mission a principalement lieu lors d'accueil de gros événements musicaux ou des festivals organisés par le Cairn.



Diffusion des affiches et brochures

Chaque début de saison, le Cairn a besoin de renfort pour diffuser ses **brochures** sur le territoire.

Présentant la **saison culturelle** (septembre à août), les commerçants sont souvent contents de les avoir.

Nous nous activons à diffuser ce programme complet tout au long de l'année (boulangeries, hôtels...) et en parallèle, de promouvoir chaque **spectacle** via des **affiches A4 et A3**.

A travers cette mission, vous serez amenés à distribuer les affiches des prochains spectacles (lieux publics, commerces) et à diffuser des brochures, dépliants ou autre supports de communication (cartes postales, flyers...)

Les lieux investis sont : Lans en Vercors, Villard de Lans, Corrençon en Vercors, St Nizier du Moucherotte, Engins, Autrans, Méaudre et le Vercors sud (Rencurel, St Julien et St Martin en Vercors, jusqu'à la Chapelle en Vercors, par courrier).

Vous pourrez nous proposer de diffuser sur une zone plus ou moins large, proche de chez vous ou des commerces que vous fréquentez.

Cette mission permet de créer du lien avec les **villages du plateau** et de faire profiter au maximum les habitants et les touristes de l'offre culturelle que nous proposons.



LA CHARTE DU BÉNÉVOLAT

Tout bénévole accueilli et intégré dans le Cairn se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les responsables, les salariés permanents et les bénévoles.

1. PRÉAMBULE : MISSIONS DU CAIRN

Les missions du Cairn sont de :

- Gérer l'équipement Centre culturel et sportif de Lans en Vercors,
- Accueillir les différents publics qui fréquentent l'établissement,
- Mettre en œuvre une politique culturelle, sportive et associative,
- Commercialiser les espaces disponibles.

L'une des vocations du Cairn est de **favoriser le bénévolat**. A cet effet, Le Cairn a choisi une politique vis-à-vis des bénévoles désirant s'investir dans ses activités.

Définition du Bénévole : **"Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial."**

2. LES DROITS DES BÉNÉVOLES

Le Cairn s'engage à l'égard de ses bénévoles :

En matière d'**information** :

- à les informer sur les le projet du Cairn et ses actions
- à faciliter les rencontres entre l'équipe et les bénévoles
- à fournir un document descriptif des postes de bénévolat (envoyé par email et consultable au Cairn).

En matière d'**accueil** et d'**intégration** :

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
- à leur confier, en fonction de ses besoins propres et des compétences proposées des activités en regard de leurs motivations et/ou leur disponibilité,
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
- à faire en sorte d'agrandir le réseau social des bénévoles et leur épanouissement, à travers des rendez-vous d'échanges collectifs

En matière de **gestion** et de **développement de compétences** :

- à assurer leur accompagnement et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de la structure : tutorat, notices, constitution d'équipes...,
- à organiser des mises au point sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées,
- si souhaité, à les aider dans des démarches de création d'attestation de bénévolat ou validation des acquis de l'expérience (VAE)

En matière de sécurité :

- à leur garantir une sécurité, en prenant les mesures nécessaires d'assurance dans le cadre des activités confiées.

Le Cairn conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, en cas de non respect des consignes précisées par l'organisation, de manque de respect vis à vis des autres bénévoles ou du public, ou de toute faute mettant en difficulté ou en danger les activités ou les membres du Cairn ; dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

3. LES OBLIGATIONS DES BÉNÉVOLES

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre Le Cairn et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes essentiel au bon fonctionnement de l'équipe.

Ainsi, le **bénévole s'engage** :

- à respecter la finalité et l'éthique du Cairn et à se conformer à ses objectifs car il représente la structure lors des soirs de spectacles,
- à assurer sa mission et son activité de façon efficace, discrète et dans le respect des convictions et des opinions de chacun, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement,
- à respecter son organisation, son fonctionnement et ses règles de fonctionnement,
- à considérer que le public est au centre de toute l'activité du Cairn, donc à être à son service, avec tous les égards possibles, sans distinction d'origine ou de religion.
- à coopérer avec les autres acteurs du Cairn : direction, salariés permanents et autres bénévoles,
- à suivre les actions de formation proposées, dans la mesure de ses disponibilités,
- à respecter, dans toute la mesure du possible, un délai de prévenance raisonnable pour mettre fin à leur engagement bénévole.

De plus, le bénévole ne bénéficie d'aucun statut fiscal particulier du fait de son engagement.

4. LES + DES BÉNÉVOLES, SONT :

- l'invitation à des temps conviviaux d'échanges avec l'équipe du Cairn, ponctuellement dans la saison culturelle ;
- l'accès aux spectacles ; les jours de mobilisation (dans la limite des places disponibles) ou pour un autre spectacle de la saison si leur mobilisation le jour J ne permet pas du tout d'assister au spectacle → Prévenir la personne en charge de la billetterie ;
- le repas est pris en charge lorsque la mobilisation comprend un temps de repas ;
- pour les bénévoles du festival Jeunes Bobines : 1 invitation offerte.



Après lecture de la charte, chaque bénévole doit remplir la convention d'engagement réciproque (donnée au Cairn) confirmant l'acceptation de la charte pour participer bénévolement à la vie culturelle du Cairn.

Bonne saison culturelle !



benevolatlecairn@lansenvercors.fr



04 76 95 50 05



07 85 72 10 02

